

# Fiche produit Moto et Scooter

## Cible

- ✓ À partir de 16 ans :  
Tous les profils, du jeune conducteur au risque aggravé
- ✓ Possibilité de souscrire un contrat au nom d'une société pour le gérant ou un salarié désigné

## Véhicules assurables

- ✓ Toutes les motos : routière, basique, roadster, sportive, custom, trail
- ✓ Tous les scooters : hors cyclo 50cm<sup>3</sup>, inclus tricycles

## Les + APRIL Moto

### EN INCLUSION :

- ✓ Remboursement accessoires jusqu'à 10% de la valeur du véhicule
- ✓ Valeur d'achat garantie les 12 premiers mois
- ✓ Casque et gants jusqu'à 250 €
- ✓ Assistance accident
- ✓ Protection juridique du motard
- ✓ Prise en charge des sinistres sans avance de frais
- ✓ Prise en compte du bonus auto
- ✓ Franchise fidélité : -20% par an sur la franchise initiale

### EN OPTION :

- ✓ Garantie corporelle jusqu'à 1 200 000 €
- ✓ Rachat de franchise
- ✓ Valeur d'achat garantie jusqu'à 24 mois
- ✓ Remboursement accessoires et équipements jusqu'à 10 000 €
- ✓ Assistance panne 0 km ou Premium (véhicule de remplacement)
- ✓ Casse mécanique jusqu'à 5 000 € de réparation

## Objet du produit

Ce produit garantit le propriétaire et/ou le conducteur du véhicule contre les conséquences des dommages matériels ou corporels causés par son véhicule assuré à un tiers. En complément, il peut couvrir également les dommages matériels du véhicule assuré et les dommages corporels du conducteur ainsi que des services d'assistance aux véhicules et aux personnes.

CONDITIONS	ON ACCEPTE	ON REFUSE
Souscripteur	Personne physique ou morale	- Loueurs - Exclusion des garanties en cas de compétition et essais sur circuit - Transport de marchandises et de personnes - Livraison de restauration rapide
Age	À partir de 16 ans	
Véhicule	Date de 1ère mise en circulation à partir du 01/01/1990	
Permis	Permis de l'Union Européenne	Permis hors Union Européenne
Antécédents	Sans antécédent	
Bonus / Malus	de 0,50 à 1,56	Au-delà de 1,56
Sinistres	Jusqu'à 4 sinistres	
Infractions - Faits aggravants	- Suspension ou annulation pour excès de vitesse et défaut de point - Résiliation pour non paiement	Si au cours des 36 derniers mois : conduite sous l'emprise de stupéfiants, d'un état alcoolique ou d'ivresse, d'un délit de fuite, d'un refus d'obtempérer
Interruption d'assurance	Véhicule non assuré depuis plus de 3 mois uniquement en formule Essentielle	

## Fractionnement et paiement

- Fractionnement mensuel et annuel
- CB, prélèvement et chèque

## Usages

- **Promenade** (uniquement pour les motos) : déplacements limités à la vie privée hors trajet domicile-travail
- **Promenade - Trajet Travail** : déplacements privés et professionnels, sauf tournées régulières, location, transport à titre onéreux de marchandises ou de voyageurs
- **Affaires** : déplacements à caractère privé ou professionnel y compris tournées régulières de clientèle. Sauf location ou au transport à titre onéreux de marchandises ou de voyageurs

# 3 FORMULES AU CHOIX & DES OPTIONS SUR MESURE

GARANTIES	ESSENTIELLE	ÉQUILIBRE	TOUS RISQUES	DESCRIPTION
Responsabilité civile	✓	✓	✓	Prise en charge des dommages matériels et corporels causés aux tiers, y compris au passager
Défense recours	✓	✓	✓	Lorsqu'à la suite d'un sinistre, il y a litige avec un tiers, assistance et prise en charge des frais (avocat, expertise) jusqu'à 3 000 € par sinistre
Protection juridique motard	✓	✓	✓	Stage de récupération des points remboursé jusqu'à 230 € Passage d'un nouveau permis jusqu'à 500 € Assistance juridique et défense des droits du motard
Assistance accident	✓	✓	✓	Assistance et prise en charge des personnes en cas d'accident, incendie, vol, tentative de vol ou vandalisme. Remorquage jusqu'à 200 €
Valeur d'achat 12 mois	✓	✓	✓	Remboursement à la valeur d'achat du véhicule jusqu'à 12 mois après sa 1ère mise en circulation
Vol		✓	✓	En cas de vol ou tentative de vol, prise en charge des dommages, déduction faite de la franchise
Incendie, explosion, forces de la nature		✓	✓	En cas d'incendie, explosion ou dommages liés aux forces de la nature, prise en charge des dommages, déduction faite de la franchise
Catastrophes naturelles		✓	✓	En cas de catastrophe naturelle, prise en charge des dommages, déduction faite de la franchise
Catastrophes technologiques		✓	✓	En cas de catastrophe technologique, prise en charge des dommages, déduction faite de la franchise
Attentats et actes de terrorisme		✓	✓	En cas d'attentat ou acte de terrorisme, prise en charge des dommages, déduction faite de la franchise
Casque et gants		✓	✓	Remboursement du casque et des gants homologués CE jusqu'à 250 €
Accessoires 10%		✓	✓	Remboursement des accessoires jusqu'à 10% de la valeur du véhicule
Dommages tous accidents			✓	Suite à un accident, prise en charge des dommages matériels, déduction faite de la franchise
OPTIONS	ESSENTIELLE	ÉQUILIBRE	TOUS RISQUES	DESCRIPTION
Protection corporelle du conducteur	✓	✓	✓	Garantit les dommages corporels du conducteur suite à un accident En cas de décès : 15 000 € versés au conjoint et 3 000 € par enfant mineur En cas d'invalidité ≥ 15 % : jusqu'à 150 000 € Capitaux doublés en cas de présence d'un gilet airbag
Protection corporelle du conducteur Plus	✓	✓	✓	Garantit les dommages corporels du conducteur suite à un accident En cas de décès : 20 000 € versés au conjoint et 3 000 € par enfant mineur En cas d'invalidité ≥ 15 % : jusqu'à 300 000 € Capitaux doublés en cas de présence d'un gilet airbag
Protection corporelle du conducteur Premium	✓	✓	✓	Garantit les dommages corporels du conducteur suite à un accident En cas de décès : 30 000 € versés au conjoint et 3 000 € par enfant mineur En cas d'invalidité ≥ 10 % : jusqu'à 600 000 € Capitaux doublés en cas de présence d'un gilet airbag
Assistance panne 0km	✓	✓	✓	Intervention en cas de panne, crevaison, gel ou erreur de carburant, perte-vol des clés et papiers, assistance en cas de retrait de permis, assistance psychologique, assistance à l'étranger, remorquage jusqu'à 200 €
Assistance Premium	✓	✓	✓	Version premium de l'assistance 0 km avec véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours, plafonds de remorquage jusqu'à 300 €, taxi joker et taxi fourrière, aide-ménagère, gardiennage des animaux et soutien pédagogique
Accessoires et équipements		✓	✓	Remboursement des accessoires du véhicule et des équipements de protection du motard à hauteur d'un plafond d'indemnisation défini
Valeur majorée		✓	✓	Remboursement à la valeur d'achat du véhicule jusqu'à 24 mois après sa 1ère mise en circulation Remboursement à la valeur d'achat à dire d'expert +15% au-delà de 24 mois (avec une valeur minimum garantie)
Rachat de franchise vol, incendie, explosion, forces de la nature		✓	✓	Prise en charge de la franchise au titre des garanties «Vol» et «Incendie, explosion, forces de la nature»
Rachat de franchise tous accidents			✓	Prise en charge de la franchise au titre de la garantie «Dommages tous accidents»
Casse mécanique		✓	✓	En cas de panne mécanique, électrique ou électronique Jusqu'à 5 000 € de réparation prise en charge pendant les 10 premières années du véhicule Carence de 3 mois à compter de la souscription

## Franchises

- **Vol, incendie et dommages** : franchises fixes calculées selon la classe SRA et l'âge du véhicule
- **Crédit franchise fidélité** : -20% par an sur la franchise initiale (maxi -50%)

## Moyens de protection

Afin que la garantie Vol soit pleinement acquise, le véhicule doit être équipé du moyen de protection suivant :

- **Antivol agréé SRA** hors montage de série (<http://www.sra.asso.fr/protection/motos/A-propos>) attaché au véhicule lors d'un stationnement ou lors du transport du véhicule, justifié par une facture d'achat au nom du souscripteur

**Si au jour du sinistre**, l'assuré ne peut apporter la preuve de cette condition, une franchise additionnelle de 450 € s'appliquera